



Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique  
Ministère de la santé et des sports  
Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État

Direction de la sécurité sociale  
Sous-direction de l'accès aux soins,  
des prestations familiales et des  
accidents du travail  
Bureau de la couverture maladie  
universelle et des prestations de santé  
(2 A)

PARIS, le 19 JUL. 2010

Personne chargée du dossier : Gil  
GAUDILLER

tél. : 01 40 56 70.18  
fax : 01 40 56 75.22

GG - D 10/7767

La ministre de la santé et des sports

à

Monsieur le secrétaire général administratif de  
l'Union nationale des organismes d'assurance  
maladie complémentaire

Messieurs les directeurs généraux, délégués  
généraux et secrétaires généraux des fédérations  
nationales d'organismes de protection sociale  
complémentaire (FNMF, FNIM, ADPM, FFSA,  
GEMA, CTIP)

**OBJET** : inscriptions et retraits de la liste des organismes participant à la CMU complémentaire  
pour l'année 2011.

Le décret n° 2009-1596 du 18 décembre 2009 relatif au contrôle des organismes  
de sécurité sociale a créé un service à compétence nationale, la Mission nationale de contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC), qu'il a chargé notamment d'établir et de  
diffuser la liste des organismes de protection sociale complémentaire participant à la couverture  
maladie universelle (CMU) complémentaire.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, le modèle de la déclaration de  
participation à la CMU complémentaire est en cours de modification. Il sera diffusé sur le site  
du Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du  
risque maladie (Fonds CMU) dès que le nouvel arrêté fixant ce modèle aura été publié au  
*Journal officiel* de la République française.

.../...

Par ailleurs, il revient dorénavant aux organismes de protection complémentaire qui souhaitent participer à la CMU complémentaire de transmettre avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 leur déclaration d'inscription accompagnée de la liste de leurs implantations (sièges locaux et points d'accueil), à ceux qui se retirent du dispositif de transmettre dans les mêmes délais leur déclaration de renonciation et à ceux qui restent inscrits en 2011 de transmettre dans les mêmes délais la liste actualisée de leurs implantations (sièges locaux et points d'accueil : dans un souci de simplification des démarches des organismes, ceux-ci pourront utilement utiliser un modèle diffusé sur le site du Fonds CMU : [www.cmu-fr](http://www.cmu-fr)) et, le cas échéant, les changements statutaires intervenus depuis le début de l'année 2010 liés à des opérations de fusion ou d'absorption à la

**Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale**

**Liste OC CMUc**

**14, avenue Duquesne**

**75350 PARIS 07 SP**

Je vous prie de bien vouloir relayer cette information auprès de vos adhérents afin d'éviter toute difficulté dans l'élaboration de la liste pour l'année 2011.

**Pour la Ministre et par délégation  
Le Directeur de la Sécurité Sociale**

**Dominique LIBAULT**